

Comprendre ma facture

>> **Le prix de la chaleur du réseau primaire est le même :**

Pour tous les abonnés et pour toutes les sous-stations que ce soit pour le chauffage ou le réchauffage de l'eau chaude sanitaire.

>> **Le syndic reçoit une facture de SECV qui se décompose en deux parties :**

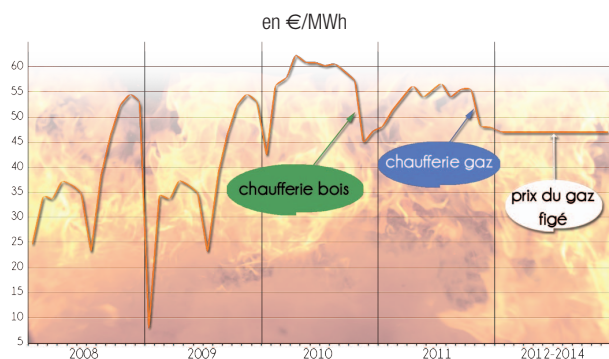
- l'« abonnement », selon la puissance souscrite en sous-station,
- les « consommations », selon les relevés de compteur de sous-station.

>> **Ensuite, chaque syndic :**

- ajoute à la partie abonnement les coûts d'entretien du réseau secondaire qui varient selon les immeubles
- répartit le total des factures reçues et des coûts du secondaire à chaque copropriétaire en fonction du règlement de la copropriété, en général au tantième pour le chauffage et en fonction des relevés de la consommation d'eau chaude par appartement.

>> **Chaque copropriétaire paye le chauffage et l'eau chaude dans ses charges**

Évolution du prix de l'énergie



Le prix des énergies fossiles augmente fortement. Il a entraîné une hausse importante des factures en 2010. La diversification énergétique décidée par la ville a permis de réduire la facture moyenne 2011 de 13%, et elle a aussi fortement réduit les rejets de polluants. Pour aller plus loin, la ville a négocié un prix de gaz figé jusqu'en 2014.

J'adopte les éco-gestes

1

Je maîtrise mon chauffage

- +1°C de chauffage, c'est 7 à 10% de plus sur ma facture !
- Je ne couvre pas mes radiateurs, je tire mes rideaux et baisse mes volets tous les soirs pour limiter le froid et je règle les thermostats quand je le peux.
- J'ouvre mes rideaux et volets la journée pour bénéficier du soleil.
- J'accepte des températures raisonnables dans mon logement en gardant un pull en hiver.



2

J'économise l'eau chaude et l'eau froide

- Je préfère une douche rapide à un bain, c'est 3 fois moins d'eau
- J'utilise une douchette basse consommation, des mousseurs sur mes robinets, une chasse d'eau double débit....



3

J'aère mon logement

- J'ouvre mes fenêtres en grand et je ventile 5 minutes par jour, c'est plus efficace que de les laisser entrouvertes.
- Je ne bouche pas les entrées d'air, elles sont nécessaires pour ma santé.



4

J'économise l'électricité

- Je dégivre mon réfrigérateur régulièrement (3mm de givre augmentent la consommation de 30%)
- J'éteins les lumières inutiles et j'utilise des ampoules économes
- J'utilise une multiprise pour couper les veilles des postes HiFi et informatique.



LE CHAUFFAGE URBAIN EN COPOPRIÉTÉ

Agir pour le droit à l'énergie

Agir pour limiter ma facture



Contact / infos chauffage urbain

Service Patrimoine de la Ville : 04 72 21 44 31

Pour plus d'éco-gestes, je contacte mon Espace Info Énergie

04 37 48 25 90 / www.aie-lyon.org

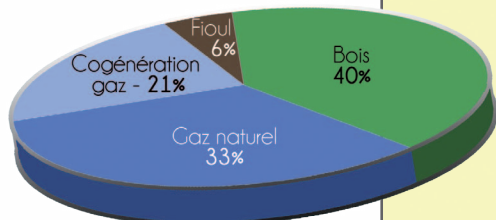
Le chauffage urbain... ...une co-responsabilité

La ville

Propriétaire des installations, la ville décide des grandes évolutions du réseau de chaleur. Elle garantit la bonne gestion du réseau par le délégataire et en rend compte aux usagers.

>> éco-actions :

- augmenter la part d'énergie renouvelable
- diminuer les rejets de polluants
- réduire l'impact des hausses de l'énergie



Mix d'énergies en 2012

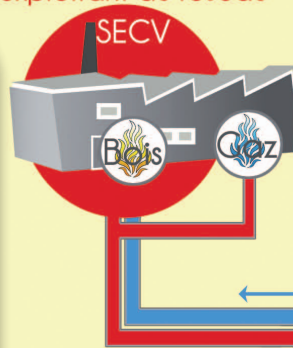
Le délégataire SECV

Il exploite les installations, assure la fourniture de chaleur et facture les abonnés.

>> éco-actions :

- entretenir les chaudières et le réseau primaire
- améliorer les rendements
- limiter les pertes

exploitant du réseau



Réseau primaire sous-station

La chaîne du chauffage

Le réseau primaire
production et distribution
de chaleur

Le réseau secondaire
de la sous-station de
chauffage aux radiateurs

La consommation
chauffage et eau chaude
dans les logements

Syndic

Réseau
secondaire

Conseil syndical
+ habitants



Les habitants (usagers) et le conseil syndical

Ils communiquent avec le syndic sur la température intérieure, les problèmes d'équilibrage, le démarrage du chauffage. Ils paient le chauffage dans leurs charges locatives.

>> éco-actions :

- Voir «éco-gestes» au dos

Les syndics (abonnés) et leurs prestataires d'entretien du chauffage

Gestionnaires des immeubles, ils assurent après décision de l'assemblée générale de copropriété, l'entretien du bâti et des réseaux secondaires et peuvent engager des travaux d'amélioration. Ils répartissent les charges de chauffage et d'eau chaude sanitaire et facturent aux copropriétaires.

>> éco-actions :

- réglage des périodes de début et de fin de chauffe
- régulation et programmation
- équilibrage des installations
- désembouage des circuits et appareils
- isolation du bâtiment

Chiffres clés

50 abonnés (bailleurs sociaux, copropriétés, bâtiments de la Ville et autres équipements tertiaires...) / 12 000 équivalents logements / 20 km de réseau primaire / environ 120 sous-stations / 30 000 habitants sur le réseau, dont 20 000 en logement social

La ville organise deux outils de concertation

- >> Le comité de transparence et de surveillance du réseau de chaleur (2 fois par an)
- >> La commission consultative des services publics locaux